

Image not found or type unknown



Question à propos du Testament olographe

Par **Nourit**, le **07/08/2016** à **12:50**

Bonjour,

Je vis en concubinage.

Je n'ai pas d'enfant et ne compte pas en avoir.

J'ai un seul frère, décédé, qui a 2 enfants.

Mes deux parents sont encore vivants.

Si je souscrit à un testament qui institue mon concubin comme légataire universel, cela signifie-t-il que mes parents, neveux et nièces seront totalement écartés de ma succession ?

Merci.